



**PRINTEMPS  
2023**

**N° 6**

*La Source*

**BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA DOUZE**

## MARS

**Samedi 18** : 20H : Loto organisé par l'APE Les Petits Ladouzois -Forum

**Samedi 18** : 20H : Soirée Rock : Bipolar Club & Green Portal - café associatif La Vie d'Ange

**Dimanche 19** : Vide Grenier - Bourg de La Douze

**Vendredi 24, samedi 25, dimanche 26** : Fête du Printemps - Bourg de La Douze

**Dimanche 26** : 15H : défilé de carnaval organisé par l'APE Les Petits Ladouzois - Bourg de La Douze

## AVRIL

**Samedi 1er** : 20H30 : 25 ans de l'IMR—Atelier Rock & AMAROC - café associatif La Vie d'Ange

**Jedi 6** : 19H : Soirée Tapas & Concert - BISCOTTE SWING (jazz manouche) - café associatif La Vie d'Ange

**Samedi 15** : 21H : LANISTERIC (Punk Rock) & PSYTRIQUE (Rock) - café associatif La Vie d'Ange

**Samedi 22** : 21H : ALTESIA (Métal progressif) & SINGLE TRIP (rock progressif)- café associatif La Vie d'Ange

**Dimanche 30** : 9H30 : Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation - devant le Monument aux Morts.

## MAI

**Jedi 4** : 19 H: Soirée Tapas & Concert - Juliette (chanson française) - café associatif La Vie d'Ange

**Dimanche 7** : à partir de 19H00 - café associatif La Vie d'Ange : Soirée PAELLA CONCERT :

*Au profit de l'association Un Ange avec 2L :*

Paella + un verre de vin + dessert : 10€ - Réservation auprès de Rémy : 06.80.22.72.21

Concert : 5€ : LOLA ZOLAS & DJ BINTS

**Lundi 8** : 9H30 : commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 - devant le Monument aux Morts

**Samedi 13** :

20H : messe

Suivie de la procession aux flambeaux en portant Notre-Dame de Fátima

21 h : ouverture du marché gourmand (sous réserve)

22h : soirée et bal portugais



**Jedi 18** : 18H : SHAMO SOLO (Reggae Galactic) & ADVENTICES (Reggae)- café associatif La Vie d'Ange

## JUIN

**Samedi 3** : 21H : THE GASTEROPODE KILLERS (Rock altern) & ADVITAM (Rock) - café associatif La Vie d'Ange

**Samedi 17** : 21H : OPEN SPIRIT (Rock 70s) & MANITA (Chant polyphonique) - café associatif La Vie d'Ange

**Dimanche 18** : 9H30 : commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 - devant le Monument aux Morts

## Etat Civil

### NAISSANCES :

Loann MANOUVRIER, le 29/01/2023.

### MARIAGE :

Pascal DOURDOIGNE et Pascale GOURSAUD, le 02/01/2023.

### DÉCÈS :

Richard MASSOUBRE, 99 ans, le 11/01/2023 ; Abbé Jean-Claude CÉLÉRIER, 86 ans, le 10/01/2023 ; Christian REYNET, 80 ans, Les Hautes Versannes, le 20/01/2023 ; Mauricette TERNET, 90 ans, Le Bourg, le 05/02/2023 ; Rémy SAULIÈRE, 74 ans, le 06/02/2023 ; Jean-Pierre EYMERY, 78 ans, Le Bourg, le 14/02/2023 ; Michèle DELAVOIX, 73 ans, le 17/02/2023.



Chères Ladouzoises, chers Ladouzois,

Nous arrivons sur la fin de l'hiver, les portes du printemps s'ouvrent à nous. L'hiver a été long, les factures d'énergies couteuses, pour vous, pour notre collectivité aussi.

L'environnement reste et restera une priorité. Les 1ères négociations et courriers pour inciter à avoir des extérieurs propres sur les rives de nos voies publiques vont débiter. Les amas de plastiques et ferrailles dans les bois ne seront pas épargnés non plus.

Lors de la dernière parution, je vous ai évoqué la protection de la forêt. Avec un fort dépit, il apparaît que le chemin de la Vallée semble compromis. Ce que bien amèrement nous devons accepter en contresens de l'intérêt général, alors que la France a vécu l'an dernier de terribles incendies. Le bon sens ne se fera pas entendre raison, dans la seule peur qu'un chemin rural ouvert à tous et requalifié en chemin de défense contre l'incendie face passer du monde devant sa porte.

Notre vie printanière ouvrira ses portes avec le 1er vide grenier de la saison suivi de la fête du Printemps.

Les orientations communales 2023 seront finalisées sous peu, même si elles sont largement déjà dessinées, LA SOURCE, reviendra sur les axes majeurs après le vote du budget début avril.

A toutes et tous, certes la période est compliquée, pour autant, sachez que la vie est meilleure, gardons le positif, uniquement le positif, continuons à nous rassembler toujours plus.

Que le printemps vous apporte joies et bonheurs,

Avec une amitié forte.

Vincent LACOSTE  
Maire de La Douze

## Sommaire

Agenda	p. 2
Etat-civil	p. 2
Recensement 2022	p. 4
Cadre de vie	p. 5, 6, 7
Vie associative	p. 7, 8
Vie scolaire	p. 9, 10
Vie quotidienne	p. 10
Vente de panneaux	p. 11
Démarches administratives	p. 12
Libre Expression	p. 12

**MENTIONS LEGALES // Directeur de publication :** Vincent LACOSTE // **Conception et mise en page :** Jean-François RODE // **Rédaction :** collectif municipal // **Impression :** Copiplan24 – 23 rue Victor-Hugo – 24000 Périgueux // Imprimé sur papier PEFC (produit issu de forêts gérées durablement, de sources recyclées et contrôlées) // **Dépôt légal :** mars 2023 // **Tirage :** 700 exemplaires .

# 1179

est le nombre officiel d'habitants sur notre commune au 1er janvier 2023. Ce chiffre a été publiée en décembre dernier par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) suite au recensement réalisé début 2022.

En effet, de ce chiffre découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). L'analyse de ces données aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

L'INSEE publiera la totalité des résultats statistiques du recensement au premier semestre 2025.

## PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

En 2022, sur demande du Grand Périgueux, ITHEA CONSEIL, cabinet de conseil aux collectivités locales, a publié un PROFIL CROISE sur la commune. Ce document s'appuie sur plus de 125 bases de données, produites par une quinzaine d'institutions publiques (INSEE, SIRENE, CAF, DGFIP, CPAM, MSA... ). En voici les éléments démographiques en attendant les résultats du recensement.

### PROFIL DE LA POPULATION



**34%**

La part des moins de 30 ans dans la population, soit 388 individus pour La Douze.



**43%**

La part des familles avec enfants parmi les ménages, soit 207 familles dont 51 familles monoparentales pour La Douze.



**42%**

L'évolution du nombre de 65 ans et plus pour La Douze entre 2008 et 2018, soit 70 seniors de plus en 10 ans.



**34%**

La part de la population diplômée du BAC pour La Douze, contre 48% pour la France métropolitaine.



**21 308 €**

Le revenu moyen pour La Douze, contre 22 638€ pour la Dordogne.

### VIE LOCALE DU TERRITOIRE



**1,7**

Le nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants, contre 6,2 en moyenne en France métropolitaine.



**3,5**

Le nombre de commerces de proximité pour 1000 habitants, contre 8,3 pour la Dordogne.



**3,6**

Le nombre d'associations pour 100 habitants, contre 2,5 en moyenne pour la France métropolitaine.



**2,6**

Le nombre d'actifs occupés pour 1 emploi sur le territoire, contre 1,0 pour la Dordogne.



**15,4**

Le nombre d'entreprises pour 100 habitants, contre 17,4 pour la Dordogne.

### DYNAMIQUES DU TERRITOIRE



**13,7%**

Le taux d'évolution de la population entre 2008 et 2018, soit 139 habitants de plus pour La Douze en 10 ans.



**0,7%**

La variation annuelle moyenne de la population sur la période 2013-2018 pour La Douze, contre 0,0% pour la Dordogne.



**18**

La durée moyenne (en années) de résidence dans le même logement pour La Douze, contre 15 ans en France métropolitaine.



**13**

Le nombre de logements autorisés annuellement pour 1 000 logements pour La Douze entre 2018 et 2020, contre 11 pour la France métropolitaine.



**62%**

La part des résidences principales construites après 1971 pour La Douze, soit 294 logements construits après 1970.

Depuis l'année dernière, notre commune a mis en place des serres situées aux ateliers communaux.

De juillet à octobre, Ludovic, notre agent technique en charge du potager de la commune, a pu récolter les premiers légumes pour les repas de la cantine de nos petits Ladouzois. Pour cette première année, la récolte a été de 60kg de tomates et quelques courgettes dont les plans ont été récupérés par Ludovic.

La cantine a pu bénéficier de plusieurs sortes de tomates : brin de muguet, orange queen, cœur de bœuf blanche et classique, de la cornue, de l'indigo et pour finir de la russe.



Béatrice, notre cantinière, lui a également fourni des graines provenant des légumes bio qu'elle utilise dans la confection de ses repas.

Grâce à ce potager, nos enfants sont assurés de manger des légumes de qualité provenant de circuit court, sans produit chimique avec une terre enrichie des composts de l'école et du centre.

Dans la serre on peut également trouver en nourriture des plantes telles que de la sauge, de la lavande, des semis d'œillettes d'inde et des arbres fruitiers qui serviront à fleurir les massifs de notre belle commune !



## Appel aux Ladouzoises et aux Ladouzois

A l'avenir, Ludovic aimerait faire des échanges de plants de graines avec les Ladouzois pour permettre une plus grosse récolte et une plus grande diversité de légumes comme de la salade, des oignons, des courgettes, des potimarrons, artichauts et pommes de terre. Si vous êtes intéressés, n'hésitez à le lui dire.

### LUTTE CONTRE LA POLLUTION VISUELLE ET DES SOLS

Une grande campagne de nettoyage est prévue à La Douze :

Pour le respect de notre environnement, de nos sols et contre les nuisances occasionnées par le non entretien de terrains proches d'habitations et les dépôts irréguliers de déchets, des décisions vont être prises. Ceci en vertu de l'article L.2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ARTICLE L2213-25 DU CGCT

**Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti ou une partie de terrain non bâtie situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.**

**Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain ou de la partie de terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.**

**Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie.**

**Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article.**

Version en vigueur depuis le 23 février 2022, (source: [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))

En effet combien de talus, de forêts, sont envahis par des vieilles bâches plastique, de vieux bidons (ayant parfois contenu des produits peut-être toxiques) etc... qui souillent les sols. Ces particules de plastiques vont, au long du temps, polluer la terre en profondeur et de ce fait, les nappes phréatiques.

Il est temps de prendre conscience de nos responsabilités face à ce phénomène que nous créons nous-mêmes. Nos enfants le méritent !

Une campagne de stérilisation des chats sauvages est prévue à La Douze. Le début de cette campagne est programmée aux Martinies. A tous les administrés : merci de prévenir la mairie si vous constatez une population de chats errant dans votre secteur. Sachez qu'une chatte non stérilisée peut engendrer 22464 chatons en 4 ans ! Heureusement, il y a une mortalité naturelle mais quand même !! Alors si nous ne voulons pas être envahis par des minous, si mignons pourtant, mettons-nous à l'œuvre.

A noter la commune va signer une convention avec l'association SOS CHATS LIBRES qui a pour but de sensibiliser à la misère animale et de faciliter la cohabitation des chats évitant une prolifération incontrôlée génératrice de nuisance.



## CHASSE : OBLIGATION DE SIGNALISATION

Petit rappel à nos administrés chasseurs : **selon l'article L 42415 de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 - « La pose de panneaux de signalisation temporaire sur les voies publiques pour la chasse du grand gibier, devient obligatoire. »**

Ces panneaux ont pour vocation d'informer les usagers de la route que des battues sont en cours et invitent les automobilistes à rester vigilants et à adapter leur vitesse pour prévenir tout risque de collision.



Nous vous recommandons vivement d'utiliser les **panneaux homologués AK14 KM9**.

Vous n'êtes autorisés à mettre ces panneaux que sur :

- les **routes départementales**
- les **routes communales et rurales** après avoir fait signer un arrêté par le maire de votre commune.

Les panneaux devront être :

- posés sur l'accotement à 0,70 m du bord de la chaussée ;
- stabilisés : pour éviter que les panneaux ne se renversent (vent, turbulences causées par la circulation, notamment des poids lourds) ; nous vous conseillons de les lester avec des sacs de sable ;
- apposés dans les deux sens de circulation ;
- retirés au plus tard 1h30 après la fin de la battue

Merci de respecter la loi lors de chaque battue (ce qui après constatations n'est pas toujours appliquée) y compris sur les petites routes rurales et communales. Il est bon que les promeneurs du dimanche puissent choisir, en toute connaissance de causes, leurs chemins de balades.

## SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE

Mi février, l'entreprise EUROVIA a procédé à la sécurisation autour de l'école publique. L'opération a consisté au rebouchage des trous sur un tronçon d'environ 800 mètres de la route de l'école buissonnière.

Le montant des travaux est de 8.400 €. La commune a bénéficié d'une subvention de 7.000 € au titre des Amendes de Police relative à la circulation routières sur les routes nationales et départementales.

Cette subvention est exclusivement allouée pour des travaux de sécurisation.



# COMPTAGES ROUTIERS

Cadre de vie

Du 14 au 20 décembre 2022, le Pôle Territoires du Département a réalisé un comptage routier aux Versannes et dans le bourg de La Douze. Les résultats de cette période hivernale devront être complétés par ceux réalisés l'été prochain, du 18 au 25 juillet 2023.

Ces comptages routiers permettront de déterminer, en accord avec le Conseil Départemental, les politiques et aménagements à mettre en place pour réduire la vitesse dans les bourgs et assurer la sécurité des piétons traversant la D710.

## LES VERSANNES



6100 véhicules/ jour dont 570 poids lourds

vitesse moyenne : 87 % des véhicules roulent à 57 km/h

sur la semaine: 42 700 véhicules dont 17 100 en excès de vitesse

## LA DOUZE



4600 véhicules/ jour dont 480 poids lourds

vitesse moyenne: 85 % des véhicules roulent à 50 km/h

sur la semaine : 32 000 véhicules dont 4 911 en excès de vitesse

Vie associative

## EN AVANT LA MARCHÉ

Calendrier des prochaines marches. **Attention, les randonnées en rouge se font le samedi.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Président, Thierry de la Soudière au 06.81.19.54.78.

Date	Lieu	Boucles / départ	Heure	Km
18/03/2023	Thenon	Boucle de la roche / parking salle des fêtes	14h	9,5 km
02/04/2023	Breuilh	boucle Irène / place du Village	14h	9 km
16/04/2023	Marsaneix	panneau derrière l'église	14h	9 km
30/04/2023	Trémolat	boucle du cingle / parking salle des fêtes	14h	9 km
14/05/2023	Sireuil	boucle de Commarque / parking église	9h	10,5 km
28/05/2023	Sainte-Alvère	boucle Irène / parking du stade	9h	8 km
10/06/2023	Saint-Mesmin	de St Mesmin à Savignac / parking village	9h	8,2 km
25/06/2023	Rocamadour	en cours d'élaboration		

## FILS DE COULEURS

L'association sera sur le marché au mois de mai. Le dimanche 19 reste à confirmer.

La date sera annoncée sur la page Facebook de la commune.

L'IMR, Ecole des Musiques Actuelles de Dordogne est toujours implantée aux Versannes et c'est une belle réussite puisque vous êtes nombreux et nombreuses à être inscrits cette année à nos cours de musique.

Avec Guillaume et Joël, deux professeurs compétents et au plus près de leurs élèves, l'IMR propose aux Versannes des cours de clavier, guitare, basse, batterie, percussions, chant.

De manière plus générale, fier de ses 6 écoles recouvrant le territoire périgourdin, l'IMR propose des cours d'instruments individuels et collectifs, des ateliers spécifiques (éveil musical, chorale, atelier rock, atelier kommando, atelier vocal, atelier sonore parents-bébés...) des événements ponctuels comme des stages, des modules, des apéros-concert, des concerts ouverts à toutes et tous ! Nous pouvons aussi proposer des aides à l'enregistrement en studio ou à la prise d'images vidéos et au montage pour des clips ou autres. Nous pouvons également intervenir avec des publics spécifiques dans d'autres structures (crèches, écoles, établissements spécialisés, EHPAD...)

Et cette année, l'IMR est très heureux de fêter avec vous ses 25 ans !!!! Nous organisons des concerts toute l'année pour célébrer cet événement dignement dans différents lieux pour partager les festivités !!

Le rendez-vous des 25 ans aux Versannes est donné pour le 1er avril 2023 à la Vie d'Ange avec le groupe AMAROK et l'atelier Rock dirigé par François. Nous vous attendons nombreux et joyeux pour fêter ensemble et en musique ce quart de siècle.

Pour ce prochain trimestre vous pouvez retrouver nos activités hors cours sur notre timeline.

**STAGE STYLES MUSICAUX**  
4 SESSIONS :

- #1 ROCK ET HARD ROCK - 25/02/23
- #2 REGGAE - 25/03/23
- #3 JAZZ - 29/04/23
- #4 POP DES 80'S - 17/06/23

TARIFS : 35€ les 4 sessions !!  
10€ le module à l'unité

Tous niveaux  
A partir de 7 ans

avec LUDOVIC SOLER

15, Chemin des Feuilles du Toulon  
La Filature de l'Isle  
24000 PERIGUEUX  
tel : 05 53 35 40 09  
contact@imr-asso.org  
www.imr-asso.org

**STAGE STYLES MUSICAUX**  
"CUISINE DE STYLES"  
#2 REGGAE

avec Ludovic SOLER

IMR  
La Filature  
PERIGUEUX

Samedi 25 MARS 2023  
de 16h à 18h

10€/session ou  
35€ les 4 sessions

15, Chemin des Feuilles du Toulon  
La Filature de l'Isle  
24000 PERIGUEUX  
Tel : 05 53 35 40 09  
contact@imr-asso.org  
www.imr-asso.org

Vous pouvez rejoindre notre communauté :

Sur facebook : <https://www.facebook.com/IMREcoleMusiquesActuelles/>

Sur youtube : <https://www.youtube.com/channel/UCGQ2fcn3-V-l8lik97q9rZQ>

Lien vers instagram : <https://www.instagram.com/imr.ecolemusiquesactuelles/>

Sur notre site internet (en reconstruction temporairement) : <http://www.imr-asso.org/>

ou vous inscrire à notre newsletter en nous contactant : 05.53.35.40.09 ou [contact@imr-asso.org](mailto:contact@imr-asso.org)

- 25 FÉVRIER 2023**  
STAGE STYLES MUSICAUX #1  
Rock et Hard Rock
- 4 MARS 2023**  
STAGE RYTHMES ET PERCUSSIONS #2  
Lessive rythmique
- 25 MARS 2023**  
STAGE STYLES MUSICAUX #2  
Reggae
- 1ER AVRIL 2023**  
CONCERT 25 ANS IMR avec AMAROK à la Vie d'Ange
- 1ER AVRIL 2023**  
STAGE RYTHME ET PERCUSSIONS #3  
Ecrire le rythme
- 7 AVRIL 2023**  
APERO CONCERT PRINTEMPS
- 29 AVRIL 2023**  
STAGE STYLES MUSICAUX #3  
Jazz
- 13 MAI 2023**  
CONCERT 25 ANS IMR à Bourrou
- 27 MAI 2023**  
GRAND CONCERT DES 25 ANS DE L'IMR  
Au Palace à Périgueux
- 3 JUIN 2023**  
CONCERT AU PARC DE LA SOURCE à Périgueux
- 10 JUIN 2023**  
CONCERT 25 ANS avec La Bande à Bala à Sarliac sur l'Isle
- 17 JUIN 2023**  
STAGE STYLES MUSICAUX #4  
Pop des 80's

## BUS SCOLAIRE : RAPPEL DES CONSIGNES

L'accident de bus scolaire survenu le 14 novembre dernier sur la commune de Salon nous oblige à rappeler quelques règles de sécurité pour votre enfant qui prend le bus de ramassage scolaire pour l'école de La Douze :

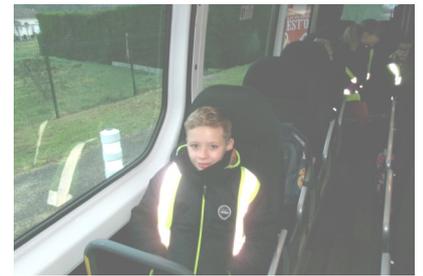
- ➡ Veillez à ce que votre enfant marche sur le trottoir et accompagnez-le jusqu'à l'arrêt de bus ;
- ➡ Informez votre enfant des conséquences de ne pas respecter les consignes de sécurité routière :



- ✔ Porter son gilet de sécurité depuis son domicile jusqu'à sa montée dans le bus et de sa descente du bus jusqu'au domicile pour les retours du soir
  - ✔ Patienter jusqu'à l'arrêt complet du bus en veillant à rester suffisamment en retrait de la chaussée ;
  - ✔ Lors de chaque descente, attendre que le bus se soit éloigné avant de traverser.
- ▲ Dans le bus, les enfants peuvent être excités de retrouver leurs amis :

✔ leur expliquer les inconvénients de faire beaucoup de bruits : le chauffeur peut être distrait à cause du bruit ou quand on lui parle, ce qui a pour conséquence de mettre tout le monde en danger .

✔ Et pour finir votre enfant doit obligatoirement être attaché à sa ceinture et en aucun cas se lever quand le bus roule.



Toutes ces mesures assurent la sécurité de votre enfant lors de ses déplacements en bus.

## APE : LES PETITS LADOUZOIS

Depuis la rentrée, l'APE les petits Ladouzois continue d'œuvrer, afin d'assurer le meilleur soutien financier possible aux enfants de l'école et leur permettre ainsi de faire de nombreuses activités.

L'atelier sur le thème d'Halloween a été organisé afin de concevoir des objets, ces objets ont été vendus le dimanche matin au marché, un cortège de petits monstres a déambulé dans les rues du village à la chasse aux bonbons.

Le dimanche 11 décembre 2022, un marché de Noël de créateurs a eu lieu, il y a eu une vente d'objets réalisés par les enfants à l'école et lors de notre atelier de Noël ainsi que des gâteaux et des boissons chaudes. Les enfants ont pu se faire photographier avec le Père Noël.

### Nos prochaines manifestations :

- Le samedi 18 mars un loto est organisé à la salle du forum.
- Le dimanche 26 mars à 15H00 défilé de carnaval avec un concours de masques, buvette et gâteaux sur place.

A compter du 20 mars et jusqu'au 7 avril, il y aura une vente de madeleine Bijou, vous pouvez passer à la mairie pour passer commande.

Une kermesse et la fête de l'école est en cours de discussions.

A bientôt pour partager d'autres moments conviviaux !

L'équipe de l'APE les petits Ladouzois



Les élèves de l'école les Deux Mains continuent de s'épanouir à travers le thème de l'année : " L'espace". Le spectacle de fin d'année, en cours de préparation, sera une nouvelle occasion d'aborder ce thème.



Des sorties scolaires sont prévues pour le mois de mars : dernière séance de cinéma pour les élèves de maternelle-CP dans le cadre du dispositif "Ecole et cinéma". L'ensemble des élèves se rendra à Périgueux au centre culturel François Mitterrand pour découvrir une exposition collective d'artistes plaçant le dessin au cœur de leur pratique. Il s'agit de l'exposition "La ligne trouble".



L'école les Deux Mains a repris son accueil des enfants en IEF (Instruction en famille) deux après-midis par semaine autour d'activités d'art, de sciences, de connaissance de soi et de sorties nature.



Les portes ouvertes de l'école auront lieu en deux temps : Une première date est prévue le vendredi 7 avril de 17h à 19h.

Jessica Plantié

## Vie quotidienne

### SÉCURITÉ DES ENFANTS À VÉLO

Petit rappel de circulation à vélo pour les enfants.

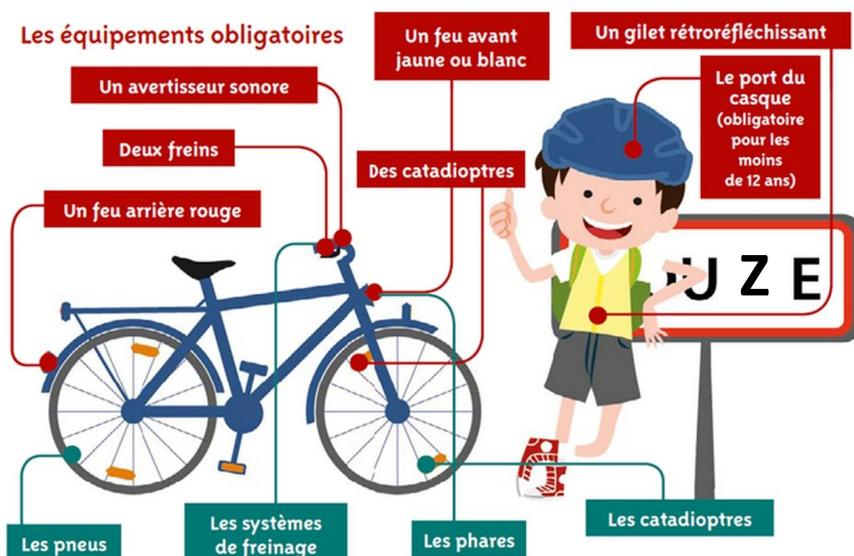
Le code de la route s'applique à tous les usagers de la route. Il est primordial pour sa sécurité qu'à vélo, l'enfant connaisse et respecte les règles de sécurité routière, comme s'arrêter à un stop, laisser la priorité à droite ou encore s'arrêter à un feu rouge.

Par ailleurs, l'enfant à vélo doit observer certaines règles de circulation pour se prémunir des risques d'accidents :

- ✓ Circuler à droite de la chaussée ;
- ✗ Ne pas zigzaguer entre les voitures ;
- ✗ Ne pas dépasser les véhicules par la droite ;
- ✓ Respecter une distance de sécurité avec les autres véhicules ;
- ✓ Utiliser les pistes ou les bandes cyclables;
- ✓ Signaler systématiquement son intention de changer de direction à l'aide d'un bras levé dans la direction souhaitée.

Il est primordial à chaque trajet à vélo que l'enfant soit équipé pour sa sécurité :

- ☞ d'un casque (qui est obligatoire pour les moins de 12 ans )
- ☞ de vêtements clairs et
- ☞ de dispositifs rétro réfléchissants sur le vélo.

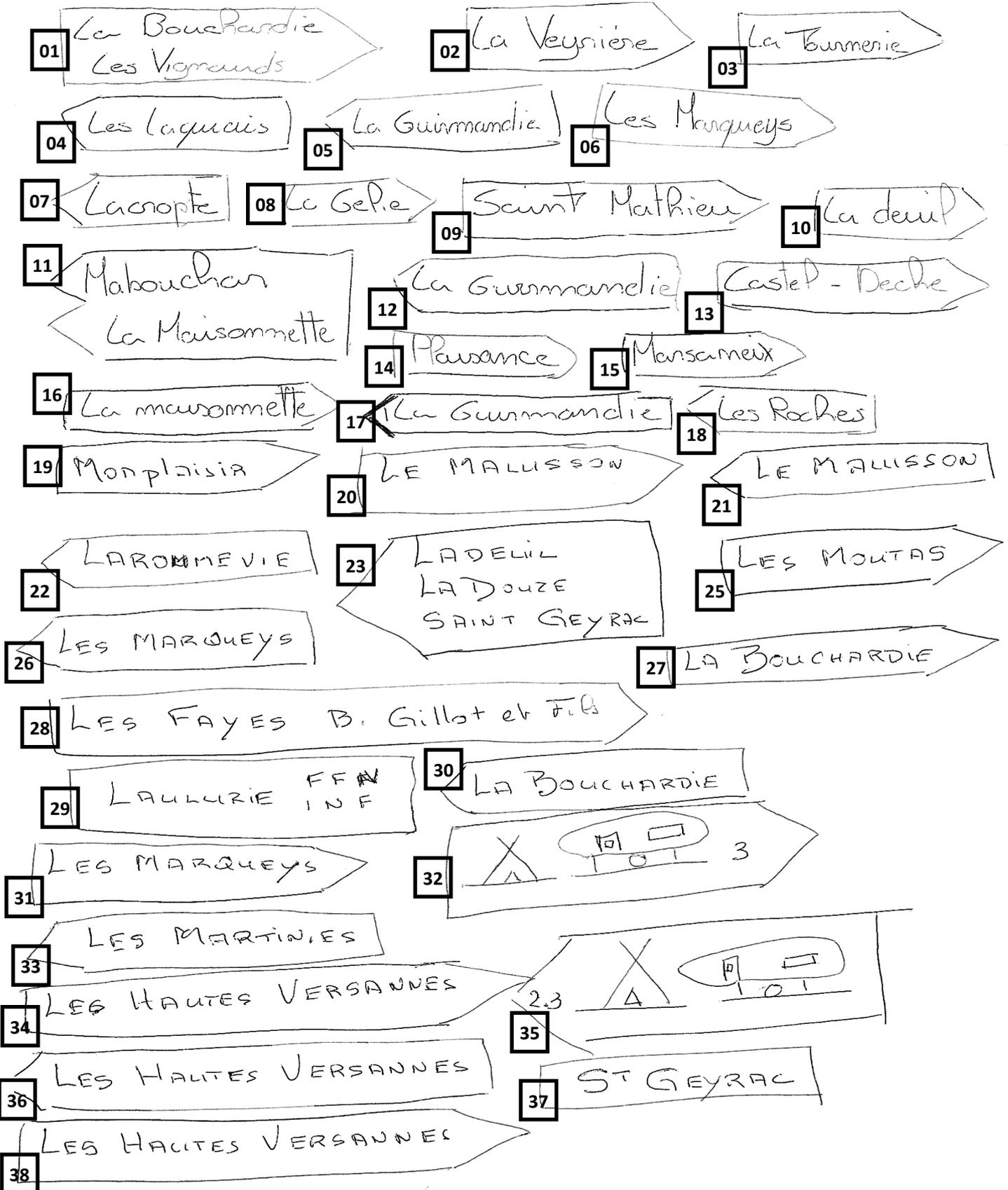


Les différents éléments à contrôler

Dans le cadre de la mise en place de l'adressage, les anciens panneaux des lieux-dits ont été remplacés. Ne pouvant plus être remis sur les bords des routes, le Conseil municipal a décidé de les mettre en vente. Le produit de la vente sera attribué, à parts égales, à la création d'un jardin d'enfant et au développement de la serre municipale.

Conformément à la délibération du 14 décembre 2020, le prix de vente est fixé à 35 € par panneau en émail.

Aucune réservation sera possible. Si vous êtes intéressés ou souhaitez plus de renseignements, contactez la mairie au 05 53 06 71 56 ou par mail [mairie@ladouze.fr](mailto:mairie@ladouze.fr) en précisant le numéro du panneau.



# FAIRE MA DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT **EN LIGNE**



[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

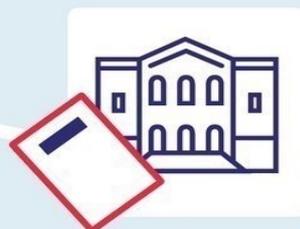
Je réalise ma pré-demande sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) et je me renseigne sur les justificatifs nécessaires

1



Une fois toutes les pièces réunies, je prends rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil

2



Je me rends en mairie avec toutes les pièces justificatives pour déposer mon dossier



Je suis averti par SMS de la disponibilité de ma CNI ou de mon passeport

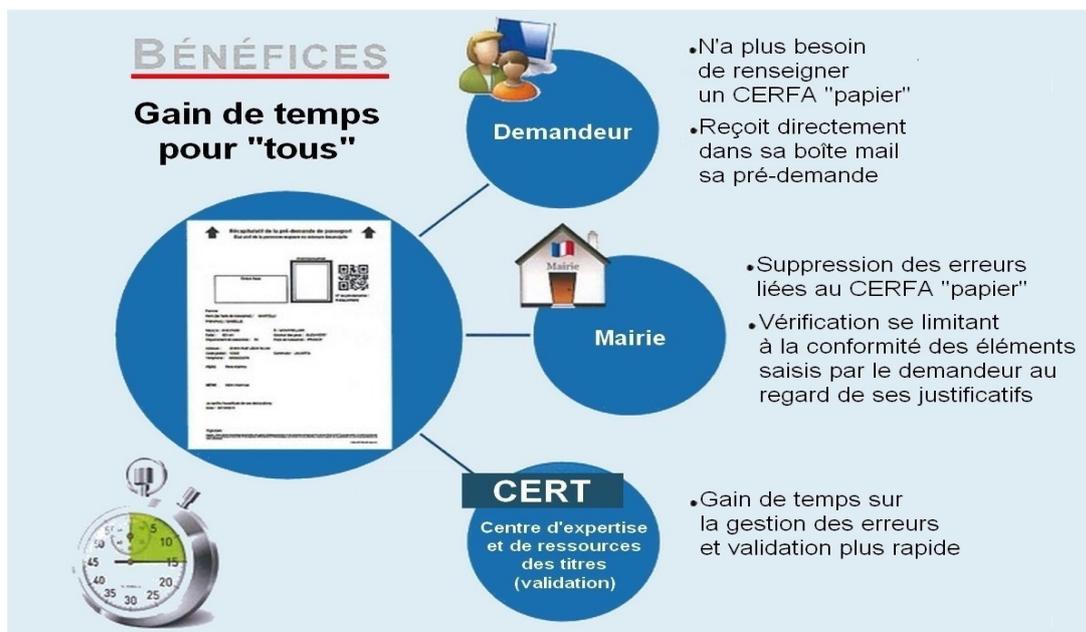
4

Etablissements du secteur équipés de Dispositif de Recueil (DR), délivrant la carte Nationale d'Identité (CNI) et le passeport avec les modalités de prise de rendez-vous :

Maison France Services de VERGT : par téléphone au 05 33 09 58 58

Maison France Services de BOULAZAC : par téléphone au 05 53 35 59 53

PERIGUEUX (3 Dispositifs de recueil) : par téléphone au 05 53 07 09 52 ou à partir du site [perigueux.fr](http://perigueux.fr)



Libre expression

Conformément à l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur la liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal. Le texte est publié tel qu'il a été reçu.

Les élus n'ont pas souhaité s'exprimer.